

**MAIRIE de SAINT-CANNAT**

13760

Séance du 9 avril 2025

NOMBRE DE MEMBRES	
Afférents au Conseil Municipal	29
En exercice	29
Présents	19
Représentés	9

N° 2025-041

Convention de
partenariat avec la
société
WeCreative

L'an deux mille vingt-cinq et le neuf avril à dix-huit heures et trente minutes, le CONSEIL MUNICIPAL de la COMMUNE de SAINT-CANNAT, a été assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire le vingt-sept mars deux mille vingt-cinq conformément à l'article L.2121.10 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la Présidence de D. CAMHI.

Etaient présents à cette Assemblée : J. LEVI VALENSI, J. GERARD, D. CAMHI, L. MAURIZIO, J.P. VENTURINI, D. BARBIER, G. SORBA, A.L. FALQUERO, J.M. ARNAUD, D. PETIT, M. GUILLET, D. JARNIGON, S. BOURAS, M. RIBES, A. RUBIOLO, C. FREMY, M. CUTILLO, S. ROCHEZ, J. PRUNARET.

Absents excusés : M. CATELIN représentée par M. GUILLET, M. SOONEKINDT représenté par G. SORBA, V. PELLISSIER représentée par J. GERARD, P. BUISSON BAUMELOU représenté par J. LEVI-VALENSI, C. MARTIN représenté par D. CAMHI, Y. FALCHI représenté par J.P. VENTURINI, S. BOULINGUEZ représentée par D. BARBIER, G. BESSE représenté par S. ROCHEZ, C. BARRIERE représentée par J. PRUNARET.

Absent non excusé : M.L. VOLAND.

G. SORBA a été élu secrétaire.

En date du 13 novembre 2023, par sa délibération n°2023-077, le Conseil municipal adoptait une convention multipartite avec la société WePoppins, les AIL de Saint Cannat, Ecoles et Parents et Planet'jeunes pour aider au développement d'une application mobile d'entraide entre familles.

La Municipalité considère que ce service peut apporter des solutions logistiques à de nombreux parents qui peuvent avoir du mal à être à l'heure pour récupérer leurs enfants le soir à l'école ou pour les emmener à diverses activités.

A la lumière de la réunion d'évaluation qui s'est tenue le 5 mars 2025, avec toutes les parties prenantes, il semble pertinent de poursuivre l'expérimentation et donc la convention de partenariat.

Etant un habitant de notre commune, le président de la société WeCreative a proposé que les administrés de la Commune puissent bénéficier de conditions d'accès à ce service particulièrement intéressant : gratuité pour une inscription avant le 31 décembre 2025 (contre 2€ / mois annoncé pour les tarifs standards).

La contrepartie de la part de la Commune est un accompagnement en termes de communication.

La participation financière de la Commune destinée à financer la sécurisation forte des inscriptions n'est pas reconduite car cette vérification a fortement réduit les taux de finalisation des inscriptions.

La convention jointe présente le nouveau partenariat proposé par les parties.

Après en avoir délibéré,
Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
..... **DECIDE :**

- De valider le principe de poursuivre cette expérimentation ;
- De valider le projet de convention jointe ;
- D'Autoriser Monsieur le maire, ou en son absence durable Madame l'adjointe au sport et à la jeunesse, à signer la convention et tout document y afférant.

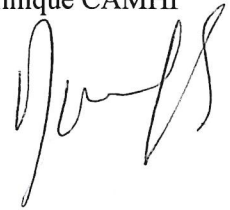
La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif de Marseille ou sur l'application « Télérecours citoyen » accessible depuis le site internet www.telerecours.fr dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Délibéré à Saint-Cannat les jours, mois et an que dessus,
Ont signé au registre les membres présents,
Pour extrait conforme,

Le secrétaire de séance,
Guillaume SORBA



La 1^{ère} Adjointe,
Dominique CAMHI



Acte rendu exécutoire après envoi en
Sous-Préfecture le : **11 AVR. 2025**
Publié le : **11 AVR. 2025**

CONVENTION MULTIARTITE DE PARTENARIAT : WE CREATIVE, MAIRIE DE SAINT-CANNAT, PLANET'JEUNE, ECOLES ET PARENTS et AIL de SAINT CANNAT

PREAMBULE

La présente convention a pour objet de définir les modalités de reconduction de la collaboration entre :

- Jean-Baptiste BOUILLAT, Entrepreneur Individuel domicilié 2 lot de la Galinette, 13760 SAINT-CANNAT et créateur de l'application "WEPOPPINS" ci-après dénommée "la Startup"
- La Mairie de Saint-Cannat, dont le siège est situé 14 Place de la République, représentée par Joël LEVI-VANENSI en sa qualité de Maire, dûment habilité à cet effet, ci-après dénommée "la Mairie".
- L'association Ecoles et Parents, dont le siège est c/o Mairie de Saint Cannat, 14, place de la République, 13760 Saint Cannat, représentée par sa présidente, Mme Axelle BERTRAND, dûment habilitée à cet effet, ci-après dénommée « l'Association Ecoles et Parents », ou collectivement par « les partenaires associatifs »
- L'association les AIL de Saint Cannat, dont le siège est c/o Mairie de Saint Cannat, 14, place de la République, 13760 Saint Cannat, représentée par sa présidente, Mme Camille BIHEL, dûment habilitée à cet effet, ci-après dénommée « les AIL », ou collectivement par « les partenaires associatifs »
- L'association Planète jeunes, dont le siège est c/o Mairie de Saint Cannat, 14, place de la République, 13760 Saint Cannat, représentée par son président, M. Vincent ARGENCE, dûment habilité à cet effet, ci-après dénommée « Planète jeunes »,

ou dénommés collectivement par « les partenaires associatifs »

ARTICLE 1 - OBJET DU PARTENARIAT

La Startup a développé une application mobile appelée « Wepoppins » visant à faciliter l'entraide entre parents tant pour les gardes ponctuelles de leurs enfants que pour l'accompagnement de ceux-ci à l'école et/ou à leurs activités extra-scolaires.

Après une première phase d'expérimentation en 2024, l'objectif de cette reconduction est de poursuivre la collaboration en prenant en compte les demandes d'amélioration et les retours obtenus lors de la première année.

Parmi les améliorations prévues pour dynamiser les résultats, il est prévu que les points suivants soient développés progressivement dans l'application au cours de l'année 2025 :

- l'abandon de l'étape de vérification d'identité qui est jugée trop contraignante par les utilisateurs et qui entraîne une déperdition d'environ 45% des demandes d'inscription

- la mise en place d'un algorithme de matching permettant à l'utilisateur connecté d'identifier rapidement les parents les plus susceptibles de pouvoir créer des synergies avec lui (enfants qui sont dans la même école et qui pratiquent les mêmes activités que les siens)
- la mise en place d'un système de proposition d'entraide proactif permettant d'encourager les parents qui appartiennent à un même réseau à s'entraider
- une mise en relation facilitée avec des babysitters habitants Saint-Cannat (en particulier des jeunes) afin de répondre à des besoins supplémentaires de garde d'enfants vis à vis des parents de la commune et de jobs étudiants pour les jeunes concernés.

La Startup, la Mairie et les partenaires associatifs conviennent de prolonger le partenariat de communication afin de continuer la mise à disposition de la solution Wepoppins à titre expérimental et gratuit auprès des administrés parents résidants dans la commune ainsi qu'aux parents dont les enfants sont scolarisés dans la commune.

ARTICLE 2 - ENGAGEMENTS DE LA STARTUP

La Startup s'engage à :

- Mettre à disposition gratuitement l'application aux parents résidants sur la commune de Saint-Cannat et à ceux dont les enfants y sont scolarisés, qui s'inscriront durant seconde phase d'expérimentation (jusqu'au 31 décembre 2025).
- Assurer la maintenance et la mise à jour régulière de l'application.
- Fournir à la Mairie et aux partenaires associatifs la charte graphique, logo et textes de présentation de l'application nécessaires à la promotion de l'application au sein de la commune.

ARTICLE 3 - ENGAGEMENTS DE LA MAIRIE

La Mairie s'engage à :

- Faire connaître activement l'application au sein de la commune selon le plan de communication ci-annexé.

ARTICLE 4 - ENGAGEMENTS DES PARTENAIRES ASSOCIATIFS

Les partenaires associatifs s'engagent à :

- Faire connaître activement l'application au sein de la commune selon le plan de communication ci-annexé.

ARTICLE 5 - DURÉE DU PARTENARIAT

Le présent partenariat prendra effet à la date de signature de la présente convention.

La période supplémentaire d'expérimentation courra du 1er janvier 2025 au 31 décembre 2025.

À l'issue de cette période, les parties se réuniront pour évaluer les résultats de cette phase expérimentale et décideront conjointement de la poursuite, de la modification ou de la cessation du partenariat.

ARTICLE 6 - RESILIATION

En cas de manquement grave à l'une des obligations stipulées dans la présente convention, chaque partie se réserve le droit de résilier le partenariat moyennant un préavis écrit de 30 jours.

ARTICLE 7 - PROPRIETE INTELLECTUELLE

L'ensemble des droits de propriété intellectuelle liés à l'application Wepoppins, sa charte graphique, son nom, son logo, ses textes et ses couleurs demeurent la propriété exclusive de la Startup.

ARTICLE 8 - MODIFICATIONS

Toute modification de la présente convention devra faire l'objet d'un avenant écrit et signé par les parties.

ARTICLE 9 - DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

La présente convention est soumise au droit en vigueur en France. Tout litige relatif à son interprétation ou à son exécution relève de la compétence du Tribunal administratif de Marseille. Avant toute saisine des juridictions compétentes, les parties tenteront de régler amiablement leur différend par la médiation.

Fait en double exemplaire, à SAINT-CANNAT, le 9 avril 2025

Signature de la Startup : _____
[NOM ET FONCTION]

Signature de la Mairie : Joël LEVI-VALENSI
[NOM DU MAIRE]



Signature de Ecole et parents : _____
[NOM ET FONCTION]

Signature des AIL Saint-Cannat : _____
[NOM ET FONCTION]

Signature de Planète Jeunes : _____
[NOM ET FONCTION]

ANNEXE 1 : Plan de communication

Annexe 1 : PLAN DE COMMUNICATION

Objectif global de la communication : Promouvoir le service Wepoppins au sein de la commune de Saint-Cannat comme la solution de référence pour l'entraide parentale et la garde d'enfants. Offrir un service concret, moderne et solidaire aux familles du territoire, avec une ambition : renforcer le lien social et alléger la charge mentale des parents.

I. Annonce officielle de la reconduction du partenariat (Avril 2025)

Objectif : Informer toute la communauté de la reconduction de la collaboration ;
Créer un moment fort, relayé sur tous les canaux, pour rebooster l'adhésion.

1. Actions :

- Organisation d'une conférence de presse en présence du Maire, du représentant de Wepoppins et des représentants de chaque partenaire pour annoncer la reconduction du partenariat.
- Publication d'un communiqué de presse et diffusion aux médias locaux.
- Création de vidéos avec une interview de chaque partenaire
- Promotion de l'événement et des interviews sur les réseaux sociaux de chaque acteur de la convention

2. **Résultats attendus** : Création d'un engouement autour du partenariat et de l'application.
Génération de nouvelles inscriptions et une nouvelle dynamique pour ceux déjà enregistrés.

II. Campagne de promotion (Avril 2025 jusqu'à décembre 2025)

Objectif : Sensibiliser les parents à l'utilisation du service

1. Actions :

- Création de supports de communication (dépliants, brochures, affiches) présentant l'application.
- Distribution de ces supports autour des écoles, dans les crèches, dans les centres communautaires, bibliothèque, les salles de sport et les espaces publics.
- Présence de kakémonos sur les événements organisés par la commune et les partenaires et touchant la cible des familles / parents / enfants avec possibilité pour Wepoppins d'avoir une présence physique pour rencontrer les familles.
- Préparation d'un article en vue de la prochaine parution du journal municipal (idéalement sur 2 numéros : avant l'été pour l'annonce de la reconduction et à la rentrée 2025 pour communiquer sur les dernières nouveautés)
- Envoi d'un 1er courrier aux associations de Saint-Cannat via la Mairie pour les informer du dispositif et les inciter à en parler à leurs adhérents

2. **Résultats attendus** : Augmentation de la notoriété de l'application auprès des parents de la commune, génération de nouvelles inscriptions.

III. Lancement des nouveautés de l'application (Avril 2025 jusqu'à décembre 2025)

Objectif : Transformer les curieux en utilisateurs réguliers. Créer une nouvelle vague d'adoption grâce aux nouveaux atouts de l'app, plus simples, plus puissants, plus utiles.

1. Actions :

- Lancement de campagnes promotionnelles sur les réseaux sociaux basées sur les thématiques suivantes :
 1. La simplification de l'inscription pour les nouveaux utilisateurs
 2. Le matching intelligent entre parents
 3. Les suggestions proactives d'entraide
 4. L'accès à des babysitters locaux et approuvés par les parents
- Création d'un jeu concours "1 entraide = 1 chance de gagner" visant à récompenser les parents qui s'entraident le plus dans le village : les 6 parents qui auront le plus pratiqués l'entraide se verront récompenser (bons d'achat et/ou cadeaux proposés par des partenaires locaux)

2. Résultats attendus :

- Étoffer l'offre de service pour rendre l'application encore plus attractive et efficace
- Les parents adoptent très vite l'outil et commencent à l'utiliser de manière régulière.

IV. Suivi et évaluation (De avril jusqu'à décembre 2025)

1. **Objectif :** Évaluer l'impact de la campagne de communication et ajuster les actions si nécessaire.

2. Actions :

- Suivi des téléchargements et de l'utilisation de l'application.
- Collecte des retours et des commentaires des utilisateurs.
- Réalisation d'une évaluation de la campagne de communication.
- Réajustements

3. **Résultats attendus :** Optimisation continue de la communication pour maximiser l'adhésion des parents.

V. Ventilation des actions selon les phases et les acteurs

Phase	Action	Responsable principal	Partenaires impliqués
I. Annonce officielle (Avril 2025)	Organisation conférence de presse	Mairie	Wepoppins, AIL, École & Parents, Planète Jeunes
	Création & diffusion du communiqué de presse	Mairie + Wepoppins	Mairie et Wepoppins
	Réalisation d'interviews avec chaque partenaire	Wepoppins	Mairie et Partenaires (interviews)
	Diffusion réseaux sociaux de l'événement	Chaque partenaire sur ses canaux	Chaque partenaire sur ses canaux
II. Campagne de promotion (Avril → Décembre)	Création de supports visuels & print	Mairie & Wepoppins	Partenaires en soutien

	Impression & mise à disposition	Mairie	Wepoppins et Partenaires en soutien
	Distribution terrain (lieux publics, salles de sport, écoles, crèches, etc.)	Mairie, Écoles & Parents / Planète Jeunes / AIL	Mairie pour coordination
	Installation des kakémonos sur événements et présence pour échanger avec les parents	Wepoppins	Mairie, Écoles & Parents / Planète Jeunes / AIL
	1 ou 2 Articles dans le journal municipal (1 avant l'été et un 2ème à la rentrée)	Mairie	Wepoppins (rédaction et illustration)
	Envoi courrier aux associations pour parler de la reconduction et un deuxième à la rentrée pour rappeler de l'intérêt pour leurs adhérents	Mairie	Wepoppins en soutien
III. Lancement des nouveautés (Avril → Décembre)	Création des visuels & messages réseaux sociaux	Wepoppins	Repartage par tous les partenaires
	Mise en place du jeu concours	Wepoppins	Partenaires (fournisseurs de lots éventuels, relais locaux)
	Ouverture et promotion d'un service de babysitting local	Wepoppins	Partenaires en soutien
IV. Suivi & Évaluation (avril → décembre)	Suivi analytique (inscriptions, usages, entraide)	Wepoppins	
	Collecte de feedbacks parents / assos	Wepoppins	Partenaires en soutien
	Réunions de bilan et ajustement des actions	Mairie & Wepoppins	Partenaires en soutien